



# PROGRAMME DE FORMATION

## PERMIS MOTO A

---

## PRÉAMBULE

### ❖ PRÉAMBULE

Le présent document définit le contenu pédagogique et le déroulé de la formation au permis A proposée par L'auto-école ATLANTIS.

Il sert de support de présentation auprès de tout public souhaitant obtenir le permis moto s'inscrivant dans notre établissement.

Il ne subordonne pas le contrat de formation. Par ailleurs les moyens pédagogiques sont susceptibles d'être modifiés en cours de formation. En ce cas, des moyens équivalents sont mis en œuvre par L'auto-école ATLANTIS.

Le contenu et le déroulé pédagogique, quant à eux, se basent sur les compétences et les procédures légales. Ceux présentés ici le sont à la date de mise à jour. En cas de modification, l'élève en est informé immédiatement.

---

## SOMMAIRE

Table des matières	
<b>Préambule</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Public et prérequis</b> .....	<b>3</b>
<b>Contenu de la formation</b> .....	<b>4</b>
<b>Déroulement de la formation</b> .....	<b>5</b>
<b>Durée de la formation</b> .....	<b>7</b>
<b>Moyens pédagogiques</b> .....	<b>8</b>
<b>Evaluation</b> .....	<b>9</b>
<b>Validation</b> .....	<b>10</b>

---

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

### ❖ EXAMEN PRATIQUE POUR LE PERMIS A (MOTO)

Le public concerne tout candidat souhaitant passer le permis A. Les prérequis sont les suivants :

	Prérequis
Permis A	Être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans. Être âgé de 20 ans minimum. Être titulaire de l'attestation de formation de 7 heures délivrée par une école de conduite.

---

## CONTENU DE LA FORMATION

### ❖ OBJECTIF

L'auto-école ATLANTIS s'appuie sur le Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne (REMC) pour définir ses objectifs afin de dispenser une formation certifiante de haute valeur.

Ces objectifs sont regroupés par thèmes pour la partie théorique, et par compétences pour la partie pratique, que le public doit acquérir au cours de sa formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis de conduire.

### ❖ CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE

La partie pratique afin d'obtenir le permis A autorisant la conduite d'une moto d'une puissance supérieure à 15 kW, qui comprend :

- ✓ **La compétence 1** : assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales,
- ✓ **La compétence 2** : utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité,
- ✓ **La compétence 3** : préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes,
- ✓ **La compétence 4** : prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Le contrôle des connaissances s'effectue par un bilan de compétence, permettant l'obtention de l'attestation de formation.

---

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

### ❖ FORMATION PRATIQUE

La formation pratique comprend :

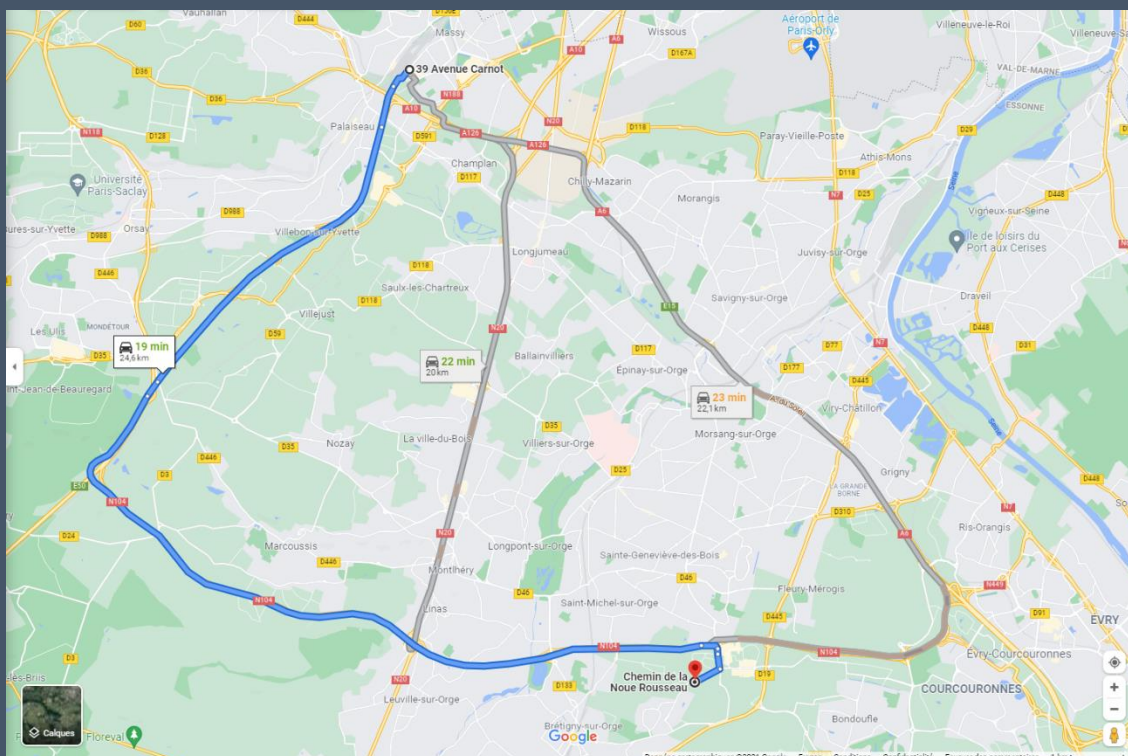
- ✓ L'enseignement des 4 compétences générales,
- ✓ A l'issue, et à tout moment de la formation à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant),

Ces compétences sont enseignées par des leçons de conduite sur motocyclette. Les compétences sont abordées successivement, permettant un apprentissage progressif et à l'élève d'améliorer, leçon après leçon, ses connaissances.

Les heures de conduite sont planifiées en tenant compte de la double disponibilité de l'élève et de L'auto-école ATLANTIS.

Le déroulé d'une séance type est le suivant :

- ✓ L'élève se sur une piste moto dédiée au Plessis-Pâté,
- ✓ L'élève effectue des exercices, de difficultés croissantes sous la supervision du moniteur, sur la piste ou en circulation



➤ **La formation pour le permis A**

Elle se décompose en trois phases :

- ✓ 2 heures de théorie,
- ✓ 2 heures de pratique hors circulation (sur plateau),
- ✓ 3 heures de pratique en circulation.

A l'issue, le candidat reçoit une attestation de suivi de formation.

➤ **Matériel nécessaire pour la formation**

Chaque élève devra disposer, pour chaque leçon de conduite, des équipements homologués suivants :

- ✓ Casque,
- ✓ Paire de gants,
- ✓ Manteau,
- ✓ Paire de chaussures.

---

## DURÉE DE LA FORMATION

### ❖ DURÉE

La durée de la formation est de 7 heures, à l'issue de laquelle l'élève reçoit une attestation de fin de formation.



---

## MOYENS PÉDAGOGIQUE

### ❖ MOYENS MATÉRIELS

La formation pratique, se déroule en établissant un planning en fonction des disponibilités de l'élève et des enseignants d'L'auto-école ATLANTIS. Chaque heure de formation est réalisée avec un moniteur titulaire du BEPECASER.

En sus de ces moyen, les outils suivants sont mis à disposition des élèves :

- ✓ La création d'un compte sur le site [www.enpc-center.fr](http://www.enpc-center.fr) afin d'assurer le suivi pédagogique,
- ✓ L'application *Livret mobile* comme interface entre l'élève et le moniteur, permettant de rendre compte, après chaque séance, de la progression de l'élève.
- ✓ Motocyclette.

### ❖ MOYENS PÉDAGOGIQUE D'ENCADREMENT

Tous les cours sont assurés par des moniteurs diplômés d'Etat.

1 formateur professionnel diplômé du BEPECASER ou du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (TP ECSR, qui remplace le BEPE CASER) et disposant d'une autorisation d'enseigner en cours de validité assure les cours de conduite.

---

## ÉVALUATION

### ❖ MODALITÉS D'ÉVALUATION THÉORIQUE

A la fin de chaque leçon, le moniteur partage un bilan oral avec le stagiaire qui est reporté sur le livret personnel d'apprentissage

Ce dossier est consultable par le stagiaire et l'équipe pédagogique. Il permet de mesurer l'évolution des connaissances et des compétences du stagiaire.

Un examen blanc est effectué avant l'obtention de l'attestation du candidat, pour s'assurer de son niveau.

---

## VALIDATION

### ❖ *VADILATION PRATIQUE (PERMIS A)*

Une fois remise l'attestation, le stagiaire devra effectuer la demande de son permis A via le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre demande en ligne depuis ce site.

L'élève ne pourra conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter de l'obtention du titre de conduite définitif.